

# Courrier

# éducation Sud 45

Expression du syndicat SUD éducation Loiret  
Solidaires, Unitaires, Démocratiques  
Numéro 72 ■ mars 2014 ■ Bulletin 2<sup>nd</sup> degré

## DHG, statuts, AED... Ne laissons pas la situation empirer !

Ce courrier SUD présente un tour d'horizon du second degré au niveau national ainsi que dans le Loiret et l'Eure et Loir.

Nous avons l'impression que Vincent Peillon ne s'attaque qu'au 1<sup>er</sup> degré avec la réforme des rythmes scolaires, cependant n'oublions pas que les dotations horaires globales (DHG) découlent directement de sa politique. Le ministère ne donnera pas les moyens d'enseigner dans de bonnes conditions et les dégradations déjà constatées dans les EPLE continuent.

Dans ce climat d'austérité et de précarité, SUD Education se mobilise au côté des personnels : professeurs contre les DHG, AED pour une réelle titularisation, CPE contre le changement de statut.

Ne laissons pas la situation empirer !  
Si vous êtes AED, venez le 9 avril, nous parler de votre situation.

Si vous voulez adhérez ou simplement nous poser une question, contactez-nous par mail à : [contact@sud-education-loiret.fr](mailto:contact@sud-education-loiret.fr)

**Syndicat SUD éducation Loiret**

12 Cité St Marc, 45000 Orléans ■ Tél. : 02 38 83 58 29

■ [contact@sud-education-loiret.org](mailto:contact@sud-education-loiret.org) ■

■ [www.sud-education-loiret.org](http://www.sud-education-loiret.org) ■

L'ARITHMÉTIQUE POUR LES NULS



**COURRIER SUD LOIRET**

Imprimé par Solidaires Loiret,

12 Cité St Marc  
45000 Orléans

Directrice de publication :  
Christiane Chaussard

Prix : 0,20 €

Déposé le 18 mars 2014

Dispensé de timbrage  
45 LOIRET PIC

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

## AU SOMMAIRE

- DHG 2014 : Austérité et mensonges p.2
- Réforme des statuts / GOP p.3
- Vie scolaire : sauvons les AED/GPE p.4

Solidaires

Unitaires

Démocratiques

Syndicat membre

de Solidaires Loiret

éducation  
**Sud**  
Solidaires

## DHG 2014 : Austérité et Mensonges

Les Dotations Horaires Globales des établissements du 2<sup>nd</sup> degré pour 2014, révélées en janvier, indique que la politique d'austérité continue avec une baisse du taux d'encadrement des élèves et une nouvelle conversion d'heures-poste en heures supplémentaires. ■ Les variations d'effectifs élèves ne peuvent pas constituer un alibi car elles sont traitées différemment d'un établissement à un autre. ■ Une hausse des effectifs ne signifie pas dans les faits par une hausse d'heures postes.

La révélation des DHG dans les établissements du second degré a été un choc de vérité pour la communication du ministre. Comme les années précédentes, **la part des HSA augmente par rapport aux heures-postes, et si les DHG augmentent en moyenne, le taux d'encadrement se détériore car la démographie est en progression.**

→ **Les situations inégales dans nos lycées :**

Le lycée Jean-Zay gagnera 85 élèves et verra sa DHG augmenter de 41,3 heures ; tandis que le lycée Voltaire, toujours à Orléans, perdra à peu près autant d'élèves (87) **pour une DHG diminuée de... 124,2 h.** Soit le triple de ce que gagne Jean-Zay pour la même variation (mais pas dans le même sens) ! On pourrait multiplier les exemples similaires, et montrer que le Rectorat ment en justifiant les évolutions de moyens par les variations d'effectifs élèves : c'est bien une logique d'austérité, diminuant le taux d'encadrement des élèves, qui est à l'œuvre. Autre tendance lourde et continue : **l'augmentation des heures supplémentaires, celles-ci représentant un quart dans le Loiret, et quasiment la moitié dans l'Eure-et-Loir, des moyens créés pour accompagner (de manière insuffisante) la croissance du nombre d'élèves.**

→ **Toujours plus d'élèves par classe au collège :**

Les collèges du Loiret accueilleront 337 élèves supplémentaires, mais devront le faire avec seulement... 6,2 postes en plus !

Là encore, une diminution du taux d'encadrement des élèves, et des situations très difficiles comme au collège de Chécy (10 élèves supplémentaires mais une division en moins) ou à St-Exupéry et à St-Jean-de-Braye (qui perd 2 divisions à cause d'un changement de définition des seuils pour ouvrir ou fermer une classe). **L'Eure-et-Loir paraît un peu mieux loti en termes d'évolution de moyens mais il ne s'agit en fait que d'un rattrapage, très insuffisant, de la grave pénurie de moyens que connaît le département depuis des années.**

→ **Aux LP, plein d'HSA !**

Quant aux Lycées Professionnels, s'ils connaissent eux aussi des variations d'effectifs élèves variables, TOUS, sans exception, se voient attribuer... des HSA en plus. Ce qui fait que dans le Loiret quasiment la moitié des moyens créés pour accompagner l'augmentation du nombre d'élèves sont en heures supplémentaires ; et dans l'Eure-et-Loir où les effectifs d'élèves sont stables, 35 heures-poste disparaissent pour quasiment autant d'HSA créées. Ce n'est pas cela qui diminuera la souffrance au travail des collègues de LP, bien au contraire !

**Cette situation, est comme lors des précédentes rentrées, inacceptable, car au détriment des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Ce sont des heures-postes à la hauteur des besoins que les dotations doivent être faites ! Sud Education Loiret - Eure-et-Loir sera au côté de tous les collègues qui se mobiliseront dans leur établissement contre ces DHG insuffisantes : contactez-nous et nous vous aiderons ! Et luttons tous ensemble contre cette politique d'austérité !**

**Mobilisation en région parisienne** : Mardi 4 Mars, 400 collègues se sont réunis devant l'Assemblée Nationale pour dénoncer le manque de moyens dans l'éducation. 137 collègues de 33 établissements du 93 et de quelques établissements du 92, du 94 et du 95 en grève se sont réunis en Assemblée Générale à la Bourse du Travail de Paris. **L'Assemblée Générale, soutenue par la CGT éduc'action Créteil, la CNT 93, le SNUEP-FSU Créteil, Sud éducation Créteil, Sud éducation 92 et 75, appelle à une journée de grève massive le 13 mars 2014.** L'Assemblée Générale appelle les autres établissements des autres départements et académies à rejoindre le mouvement.

# REFORME DES STATUTS :

## moins pire que prévu, mais des régressions et des manques inacceptables

La version finale de la réforme des statuts des enseignants du 2nd degré a été dévoilée en février ■ Si ce texte est "moins pire" que ce qu'on pouvait craindre, il comporte des reculs en remplaçant des décharges de service par des indemnités, et en légalisant les compléments de service hors commune ■ S'inscrivant dans une logique d'austérité, il ne répond pas aux attentes des personnels

Comme nombre de ses prédécesseurs, le ministère de l'Education a bien joué le coup psychologique : en proposant en novembre une première version qui mettait gravement en cause nos statuts, notamment en ouvrant la porte à l'annualisation du temps de travail, puis au fur et à mesure des groupes de travail qui se sont tenus au ministère en corrigeant les points les plus inacceptables de son texte, il a ainsi donné l'impression d'une évolution positive à certains syndicats, qui se sont empressés d'applaudir le projet. **Nous n'en serons pas.**

Certes, le texte final maintient nos maxima hebdomadaires de service, ce qui n'était pas gagné d'avance. Il introduit une pondération des heures effectuées en éducation prioritaire (1 heure effectuée comptera pour 1,1 h), mais outre l'insuffisance de cette pondération, le ministère, en parallèle, restreint drastiquement le nombre d'établissements classés de la sorte, donc la majorité des collègues enseignant actuellement en éducation prioritaire ne connaîtra aucun changement à ce niveau... Quant à la pondération des heures en 1<sup>er</sup> et en Terminale (1,1 h pour 1 h effectuée avec un allègement maximum d'une heure), remplaçant l'heure de première chaire, plus nombreux seront les collègues qui y perdront en termes de rémunération...

### Logique indemnitaire

Pire, le choix par le ministère d'une logique indemnitaire pour les enseignants qui accepteront d'effectuer des tâches "complémentaires" (par ex. coordinateur de discipline), lesquelles donneront droit non

plus à une décharge comme actuellement mais à une prime. Tout cela parce que ça coûte moins cher au ministère, comme son représentant l'a avoué en groupe de travail. En pratique, cela augmentera notre temps de travail et donc la pénibilité de notre exercice. **Sud Education revendique que toute charge de travail supplémentaire doit se traduire par une diminution du temps de travail et non par une prime.**

Autre atteinte grave à nos conditions de travail, introduite explicitement lors de la dernière version du texte sans que cela ait été discuté lors des groupes de travail : la **légalisation des compléments de service hors commune**. Certes, les rectorats passaient outre ce qui était illégal, mais ils ont maintenant carte blanche pour nous traiter comme des pions, ce qui engendrera une souffrance au travail pour les collègues touchés d'autant plus importante que la distance entre les établissements d'exercice sera grande.

### Logique d'austérité

En même temps, le texte élude complètement une bonne partie des attentes des personnels : rien sur une réduction du nombre d'élèves par classe ; rien sur une revalorisation de nos salaires ; rien sur une disparition de la précarité ; rien sur les outils de prévention de la souffrance au travail... Ce qui montre bien que ce texte s'inscrit dans une logique d'austérité budgétaire. **C'est cette logique qu'il faut combattre afin de construire une autre école, égalitaire, émancipatrice et démocratique.**

### Un espoir pour les COP... le ministère à surveiller

Lors du groupe de travail ministériel du 13 février consacré aux missions des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO ainsi qu'à la carte des CIO, l'intersyndicale (SNES-FSU, CGT éduc'action, SUD éducation) a donné une appréciation négative sur les textes soumis. Ces textes veulent transformer le métier de COP et proposent :

- De réduire le métier à « conseiller »
- Des missions clivées entre CIO et EPLE
- L'implantation des CIO à la seule demande des collectivités territoriales.

Le ministère a l'air de vouloir représenter des textes dans un esprit proche de celui des syndicats.

Manifestement, l'ampleur de nos critiques et les actions que nous avons impulsées ces dernières semaines, peuvent porter leurs fruits. Nous maintiendrons, avec les collègues sur le terrain, une pression résolue. L'intersyndicale appelle les collègues à la plus grande vigilance quant à l'évolution des discussions et des textes. Un nouveau rendez-vous devrait être fixé mi-mars. Elle y défendra avec détermination l'arrêt de toutes les fermetures de CIO, le maintien du potentiel actuel du réseau, le rôle du service public d'orientation de l'Education Nationale, nos missions de conseillers d'orientation-psychologue en direction prioritairement du public scolaire et nos conditions d'exercice.

## Vie scolaire



SAUVONS LES AED



AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD...

Voici plus de 2 ans que le gouvernement expose ses théories sur la refondation de l'école portant l'idée de « réussite scolaire pour tous, d'un système éducatif juste et efficace, auprès de personnels formés et reconnus ».

**Or, l'Education nationale fait de plus en plus appel aux contrats précaires ! Les missions des Assistants d'éducation dans les collèges et lycées publics se sont progressivement élargies au cours de ces dernières années : aide administrative, appui éducatif, extension à l'accueil...**

Dans ce contexte, dire oui à la précarité au sein de l'éducation nationale c'est dire oui à une éducation précaire ! **Pour ces raisons nous refusons la précarité imposée dans le service public d'éducation et encore moins au sein de la vie scolaire !**

### Changement de statut pour les CPE...

Le groupe de travail ministériel se propose d'actualiser la circulaire du 28 octobre 1982, toujours en vigueur, malgré les tentatives réitérées de faire rentrer les CPE dans l'équipe de direction. Le nouveau texte s'inspire largement du référentiel de compétences paru l'an passé.

- ⇒ Les obligations de service restent inchangées (donc en surcharge !)
- ⇒ Les CPE ne sont plus membres de droit au CA...
- ⇒ Des "personnalités qualifiées de la vie économique" seront membres de droit au CA à la place des CPE. (où comment faire entrer le MEDEF dans les établissements)
- ⇒ Les CPE supervisent l'équipe de surveillance qui mêlent AED et tous les contrats précaires qui encadrent des élèves. (où comment faire des CPE des DRH-managers et d'officialiser la précarité !)

**SUD Education appelle les CPE à boycotter les CA si un tel texte est mis en application, ainsi qu'à faire des motions contre l'entrée des « personnalités qualifiées de la vie économique » pour tous les membres élus des personnels.**

## Aujourd'hui nous réclamons !

- **La reconnaissance des nouveaux besoins au sein de la Vie Scolaire**
- **L'arrêt des recrutements de précaires sur des besoins permanents**
- **Création d'une nouvelle fonction au sein de la vie scolaire avec titularisation sans condition de concours ni de nationalité avec une réelle formation.**

**Réflexion ou soumission ? Un débat autour du projet d'extension de service au sein de la vie scolaire en créant une nouvelle fonction vers une réelle mobilisation :**

**ASSEMBLEE DE TOUS LES AED**  
**Le mercredi 9 avril à 14h30**  
**à la Bourse du Travail (10 rue Th. Naudy, Orléans)**  
**Venez échanger et construire avec nous !**